

Image not found or type unknown



inventaire meuble lors d'une succession

Par **yeshe**, le **19/05/2012** à **21:54**

Mon époux décédé et dont nous étions séparés de bien avec donation au dernier vivant et usufruit, ayant des enfants d'un premier lit voulant pas le voir depuis ans et ayant pris un notaire de leur côté souhaite un inventaire de l' appartement dont je suis propriétaire à 80% alors que mon notaire avait proposé la formule des 5%

Qui doit assumer les frais du Commissaire Priseur ?

Merci de votre réponse si vous le pouvez

Yeshe

(j'utilise l'adresse de mon défunt époux)